

DELIBERATION DU CONSEIL REGIONAL
RHONE-ALPES NUMERIQUE : UNE POLITIQUE NUMERIQUE PUBLIQUE
VOLONTARISTE

Le Conseil régional en sa réunion des 29 et 30 mars 2012,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget de l'exercice 2012,

VU le rapport n°12.07.213 de Monsieur le Président du Conseil régional,

VU l'avis de la commission Aménagement, animation du territoire, foncier, société de l'information et parcs naturels régionaux,

APRES avoir délibéré,

DECIDE

- I-1) de considérer que la Région, d'après l'article 73 de la Loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, peut « se saisir de tout objet d'intérêt régional pour lequel la loi n'a donné compétence à aucune autre personne publique », et se saisit, au vu des motivations énoncées ci-dessous, d'une nouvelle compétence « animation et tête de réseau d'un collectif régional de compétences numériques » dans l'objectif de structurer et d'animer la communauté des acteurs publics du numérique en Rhône-Alpes,
- I-2) d'approuver pour les usages du numérique quatre orientations majeures permettant de répondre aux besoins actuels et futurs de nos citoyens :
- développement, appropriation et diffusion des usages numériques innovants auprès et par les Rhônealpins
 - mise en œuvre d'une démarche de « solidarité numérique » et de lutte contre la fracture numérique
 - développement des services en ligne partout et pour tous les Rhônealpins
 - accompagnement des entreprises dans leur mutation numérique afin de s'adapter aux défis économiques, sociaux et territoriaux, et réduire leur empreinte écologique ;

La Région mettra en œuvre ces orientations à travers :

- * des actions spécifiques à sa politique numérique, le plus souvent possible en maîtrise d'ouvrage directe afin d'assurer la lisibilité de l'action régionale (annexe 1),
- * des actions menées dans le cadre des différentes politiques régionales et intégrant le numérique, notamment en développant les formations aux métiers liées aux infrastructures, au développement et à la diffusion des outils et usages numériques en partenariat avec les acteurs concernés dont les collectivités, les lycées, les universités et les professionnels des télécommunications (voir annexe 2),
- * la mise en place d'une fondation régionale pour la mobilisation des acteurs privés dans le développement des usages numériques (voir annexe 3),

* la promotion de l'utilisation des logiciels libres (open source) et des données publiques ouvertes (open data) dans l'ensemble des actions menées ou accompagnées,

- I-3) d'approuver pour le dialogue et la concertation avec les collectivités et les acteurs du numérique:
- a) - la création d'un comité régional pour le numérique, nommé « Rhône-Alpes Numérique » chargé du suivi des actions numériques mises en œuvre. Ce comité sera composé d'élus régionaux, de représentants du CESER, de représentants des Conseils généraux, de représentants de l'Etat, de représentants des opérateurs et de la communauté numérique (associations d'utilisateurs et de contributeurs ainsi que de citoyens tirés au sort), et de personnalités qualifiées issues des différents réseaux et organismes représentatifs. Ce comité aura vocation à être un laboratoire d'idées en matière de services numériques à l'utilisateur pour le développement des usages, et fera fonction de Commission Consultative Régionale pour l'Aménagement Numérique du Territoire (CCRANT) telle que définie dans la circulaire du Premier Ministre du 16 août 2011 pour la mise en œuvre des réseaux très haut débit en fibre à l'abonné,
 - b) - la mise en œuvre d'un observatoire régional du numérique dont le volet « données telecom » sera la première brique de mutualisation d'une infrastructure de données spatiales régionale plus large (voir annexe 4),
- I-4) de reporter l'adoption de la SCORAN (Stratégie de Cohérence Régionale pour l'Aménagement Numérique) à une assemblée plénière ultérieure dans le sens d'une révision de l'implication des opérateurs privés dans la stratégie régionale de développement numérique,
- I-5) de valider la fédération des Réseaux d'Initiative Publique (RIP) rhônalpins via un anneau en fibre optique régional répondant aux besoins actuels et futurs des communautés d'enseignement et de recherche (« Amplivia »), et ouvert à terme à d'autres communautés (voir annexe 5),
- I-6) d'exprimer le droit des collectivités à être pleinement partie prenante de l'aménagement numérique du territoire conformément à la proposition de Loi votée mi février 2012 par le Sénat,
- I-7) d'affirmer la détermination de la Région à soutenir un aménagement numérique solidaire et cohérent de l'ensemble du territoire en :
- approuvant l'objectif de desservir en fibre à l'abonné d'ici 2025 les foyers, les entreprises et les sites publics de Rhône-Alpes, dès lors que l'Etat, les collectivités territoriales et les opérateurs privés partageraient cet objectif et dégageraient aussi les moyens budgétaires nécessaires, chacun à leur juste part ;
 - soutenant la constitution et les déploiements de réseaux d'initiative publique en fibre à l'abonné ouverts et technologiquement neutres ;
 - priorisant les secteurs géographiques ne bénéficiant pas de couverture haut débit et triple play (TV, Internet, téléphone) performante ainsi que les zones d'intérêt régional.

I-8) d'approuver les modalités suivantes :

- a) revenir devant l'Assemblée plénière pour adopter une SCORAN actualisée et le cadre financier de l'intervention régionale sur la couverture numérique très Haut Débit du territoire,
- b) donner délégation à la commission permanente pour préciser les modalités et les moyens de mise en oeuvre des autres actions de la politique Rhône-Alpes Numérique, notamment pour le financement des usages.

Le Président du Conseil régional

Jean-Jack QUEYRANNE

DECLINAISON DES ORIENTATIONS EN MATIERE D'USAGES EN ACTIONS REGIONALES

Quatre orientations majeures permettant de répondre aux besoins actuels et futurs de nos citoyens ont été identifiées:

- le développement et diffusion des usages numériques innovants auprès des Rhônealpins
- la mise en œuvre d'une démarche de « solidarité numérique » et de lutte contre la fracture numérique
- le développement des services en ligne partout et pour tous les Rhônealpins
- l'accompagnement des entreprises dans leur mutation numérique

Ces orientations se traduisent en actions à lancer d'ici 2014:

- 1 - La Région met à portée de main des Rhônealpins les usages du quotidien de demain
 - Action 1 : le robot lycéen au service des enfants malades
 - Action 2 : les « trésors du Rhône » - Via Rhôna
 - Action 3 : les produits locaux et les circuits courts

- 2 - La Région tisse des liens de « solidarité numérique » avec et entre les Rhônealpins
 - Action 1 : un pass citoyen Rhône-Alpes Numérique
 - Action 2 : des rencontres régionales d'éducation aux médias pour les parents
 - Action 3 : des événements numériques pour l'acculturation de tous
 - Action 4 : la coordination de l'internet accompagné
 - Action 5 : le soutien à la filière du réemploi d'ordinateurs usagés

- 3 - La Région développe l'accès aux services en ligne partout et pour tous les Rhônealpins
 - Action 1 : une bibliothèque de données régionales ouvertes
 - Action 2 : le développement de services mobiles grâce à la dynamique citoyenne

- 4 - La Région accompagne les entreprises dans leur mutation numérique
 - Action 1 : l'accompagnement des entreprises artisanales en difficulté numérique
 - Action 2 : une expérimentation de télécentres en Rhône-Alpes
 - Action 3 : la plaque d'échanges internet sud-européenne et la dynamique des GIX Rhônealpins

La promotion de l'utilisation des logiciels libres (open source) et des données publiques ouvertes (open data) sera faite dans l'ensemble des actions menées ou accompagnées.

Orientations déjà prises par les autres directions opérationnelles de la Région

- Environnement Numérique de Travail des lycéens
- Câblage des lycées
- Délibération Culture et Numérique
- Applications géolocalisées pour smartphone, permettant de découvrir le patrimoine rhônalpin : guide « Ponts du Rhône » (septembre 2011), et itinéraires thématiques (2012) ;
- Site Internet de diffusion et de consultation des dossiers produits par le service de l'Inventaire du patrimoine, à destination du grand public (cf. projet interrégional Gertrude, déployé en Rhône-Alpes mi-2012).
- Equipement numérique des salles de cinéma
- Formavi@, formations continues
- Carte M'RA
- Carte OûRA
- Centrale d'information multimodale Multitud
- Serious game « Planète lycée »
- Programme SI-PME pour l'accompagnement des PME
- Plateforme collaborative Oree pour les entreprises
- Animation de la filière du numérique et notamment du pôle de compétitivité Imaginove et du cluster Edit
- SISRA, et le portail web de la santé en Rhône-Alpes
- Dossier Médical Personnalisé
- Rhône-Alpes TV
- SITRA, outil des offices de tourisme et des professionnels du tourisme
- Dématérialisation des marchés de la Région
- Contranet, outil extranet des territoires
- Portail des territoires
- Portail citoyen
- Outils collaboratifs
- Etc...

Exemples de chantiers possibles à ouvrir par les directions en charge des thématiques

En général,

- Utilisation des réseaux sociaux
- Evolution des services existants vers des services sur mobiles
- Ouverture des données publiques (Open data)
- Utilisation des logiciels libres (Une réflexion est en cours en interne Région avec un mandat donné à un élu régional : en faveur du développement des usages des systèmes d'exploitation et logiciels libres, des formats ouverts de fichiers et de la mutualisation logicielle))

En particulier,

- Compétences numériques des rhônalpins
- Evolution de la carte OûRA avec des technologies sans contact (NFC)
- Evolution carte M'Ra sur mobiles
- Infrastructure de données spatiales
- Sport et numérique
- Carte universitaire

- Télémédecine
- Plateforme de services aux collectivités
- Transports intelligents
- Le numérique pour la gestion énergétique
- Portail des marchés publics
- Projet de plateforme autour de l'éducation artistique et culturelle (dispositifs régionaux comme « Lycéens et apprentis au cinéma », Prix littéraire des lycéens, mais également ressources produites pas les acteurs culturels régionaux : Numéridanse...), à articuler avec le projet d'ENT régional ;
- Projet de mise en place d'une photothèque pour indexer, valoriser et diffuser les photographies et plans produits par le service de l'Inventaire du patrimoine.
- E-apprentissage
- Alertes pollution par SMS
-

Zoom sur le « lycée numérique » :

Les lycéens de la Région obtiennent des résultats aux examens supérieurs à la moyenne nationale. La Région contribue à ces bons résultats par les actions qu'elle mène en faveur de la qualité de vie des lycéens, de leur environnement de travail, des internats, de l'orientation, de la lutte contre le décrochage scolaire. Le soutien qu'elle apporte aux projets éducatifs des établissements, à la lecture de la presse par les élèves et à leur mobilité internationale, au financement de la scolarité, au développement des pratiques sportives et culturelles des lycéens ou à la diffusion de l'usage des TICE (Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Education), participe à l'ouverture au monde des lycéens et contribue aussi à l'excellence des résultats scolaires.

Voté par l'Assemblée Plénière régionale le 26 mars 2009, le plan de développement des TICE propose de conforter la politique d'équipement, de mettre en place une assistance de maintenance pour les réseaux, et de développer un ENT régional (Environnement Numérique de Travail).

1) Le déploiement d'un ENT pour la rentrée scolaire 2012

Prolongement numérique du lycée, l'ENT est accessible 7 jours sur 7 par l'ensemble de la communauté éducative par un point d'accès unique personnalisé où l'utilisateur élève, enseignant, personnel de l'établissement, pourra trouver les informations, les ressources et les services numériques en rapport avec ses activités ; pour les parents d'élèves, les informations concernant leur enfant et l'établissement, les politiques régionales ainsi que les moyens de communiquer avec le personnel éducatif seront également accessibles grâce à l'ENT.

Il s'agit du déploiement territorial d'un projet de service éducatif numérique de haute qualité offrant à chaque membre de la communauté éducative un accès dédié, sécurisé et simplifié aux informations et outils dont il a besoin pour son activité.

L'E.N.T s'utilise depuis un simple micro-ordinateur équipé d'un navigateur Web et d'une connexion à l'Internet. Les enseignants et les élèves étant très mobiles, ils ont besoin d'accéder à leurs documents aussi bien depuis leur établissement scolaire que depuis leur domicile ou un lieu public dédié (bibliothèque, espaces publics numériques).

L'ENT sera un service favorisant la relation pédagogique professeurs/élèves par la mise à disposition de nombreux outils de communication et d'information et proposera un catalogue de ressources documentaires numériques en ligne.

2) L'équipement informatique des établissements

Dans le cadre de ses compétences, la Région investit régulièrement afin d'offrir à la communauté éducative les outils informatiques et les infrastructures nécessaires à son activité.

Parmi les différentes actions menées, on distingue :

- Le déploiement chaque année d'environ 8000 postes de travail (et des autres équipements informatiques associés). Chaque lycée public obtient un nombre de micro-ordinateurs fixé par calcul qui est fonction des effectifs, de la nature des formations dispensées, et du rythme de renouvellement des équipements souhaité par la Région (soit 5 ans).
- La réalisation d'infrastructures de communication (réseaux locaux)
- Le raccordement des établissements au réseau Amplivia qui va bientôt s'appuyer sur une infrastructure plus pérenne et plus évolutive pour proposer et garantir des débits plus élevés nécessaires à l'usage et au développement de nouvelles applications.

3) Les nouvelles pratiques pédagogiques

Depuis 2008, 5082 vidéoprojecteurs adaptés à l'usage de l'ENT pendant les cours ont été livrés et installés dans les salles d'enseignement de tous les lycées par les agents des lycées. Près d'une salle de classe sur deux est désormais équipée. Les 3556 vidéoprojecteurs interactifs offrent des fonctionnalités qui permettent au professeur d'organiser son cours de manière à proposer aux lycéens d'intervenir comme acteurs de leur propre formation.

Cette interactivité favorise la dynamique pédagogique recherchée par les enseignants, et, associée à l'ENT, permettra d'enregistrer la séquence pédagogique réalisée, puis de la mettre en ligne, la rendant ainsi accessible aux élèves et même à leurs parents.

3 pages

Annexe 3

FONDATION REGIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES USAGES DU NUMERIQUE

Les acteurs privés se sont bien moins impliqués dans le développement des usages et services numériques que dans la couverture numérique. Or leur mobilisation peut constituer un fort effet de levier pour le financement de l'amélioration de la vie locale à travers des projets d'usages du numériques innovants. Ces financements pourront s'inscrire dans le cadre d'un fonds de dotation régional pour le développement des usages numériques.

Le principe du fonds de dotation a été créé en 2008, et se révèle facile à mettre en œuvre dès qu'un projet répond à une mission d'intérêt général, ou si le bénéficiaire est un organisme à but non lucratif.

Le fonds de dotation s'apparente à une personne morale qui inciterait les acteurs privés à apporter des financements qui les conduiraient à bénéficier d'avantages fiscaux (60% de réduction d'Impôts sur les Sociétés, plafonnés à 0,5% du Chiffre d'Affaires, reportables sur 5 ans).

1 page

Annexe 4

OBSERVATOIRE DU NUMERIQUE ET INFRASTRUCTURE DE DONNEES SPATIALES

Cet observatoire du numérique est une plateforme de ressources numériques régionale pour permettre aux différents acteurs sociaux et économiques de disposer de ressources clé, d'une veille économique, juridique et technique et d'un espace de travail sur les enjeux clé du numérique.

En matière de réseaux de communications électroniques, la Région Rhône-Alpes collecte auprès des opérateurs et des gestionnaires d'infrastructures leurs données télécoms pour l'ensemble du territoire rhonalpin, en concertation avec les collectivités et l'Etat. La connaissance de ces données permet l'échange et l'utilisation de l'information géographique dans une perspective de connaissance et d'analyse des territoires en matière de télécom. Les enjeux sont d'une part la maîtrise des données opérateurs régionales, et d'autre part l'aide à la décision dans le cadre de la mise en œuvre des politiques numériques publiques. Dans un contexte économique nécessitant de plus en plus d'efficacité, les concepts de mutualisation et de partage sont importants à réaffirmer. Ces données seront consultables par l'ensemble des collectivités rhônalpines grâce à un outil d'information géographique. Cet outil permettra d'assurer la cohérence entre les différentes initiatives publiques en matière de couverture numérique et confortera le rôle de gouvernance que la Région assume depuis plusieurs années dans un domaine en pointe et en évolution permanente.

Aujourd'hui, les collectivités territoriales de Rhône-Alpes ne mutualisent toujours pas leurs données géographiques au travers d'une plate-forme régionale dédiée. L'entrée Telecom-cartographie du Très Haut Débit constitue donc une opportunité majeure non seulement du point de vue de l'aménagement numérique des territoires mais aussi pour engager la mise en place d'une Infrastructure de Données Spatiales (IDS¹) régionale globale qui sera, à terme, alimentée par d'autres thématiques (aménagement du territoire, foncier, environnement (directive INSPIRE), etc).

¹ Une IDS (Infrastructure de Données Spatiales) est un système informatique qui intègre un ensemble de services (catalogues, serveurs, logiciels, données, applications, pages web, ...) utilisés pour la gestion et le partage de l'information géographique. Les termes « infrastructure de données géographiques », « portail ou plate-forme de mutualisation » sont entendus dans le même sens.

FEDERATION DES RIP/EVOLUTION D'AMPLIVIA

Depuis 2001, la Région a mis à disposition le service régional haut et très haut débit, AMPLIVIA, aux communautés d'utilisateurs du monde de l'enseignement et de la recherche, ce qui représente environ 1 500 établissements connectés. Plusieurs centaines de milliers d'utilisateurs sont ainsi raccordés au réseau Renater (Réseau National de l'Education et de la Recherche) par l'intermédiaire de marchés de services.

Par ailleurs, la Région soutient massivement les Réseaux d'Initiative Publique (RIP), permettant d'améliorer la compétitivité des infrastructures numériques en Rhône-Alpes. Elle est la seule région en France à avoir accompagné l'ensemble de ses Départements dans le déploiement des RIP.

La Région souhaite à présent articuler à la fois Amplivia et les RIP. Ceci peut se faire en s'appuyant sur la fibre optique d'initiative publique cofinancée par la Région, à condition que les RIP soient fédérés par une interconnexion entre eux. Cette interconnexion ne peut être assurée que par un anneau régional très haut débit.

Au lieu de s'appuyer sur des marchés de services, l'anneau régional très haut débit (environ 550 km) s'appuiera sur une location longue durée de 15 ou 20 ans de fibres noires (IRU pour « Indefeasible Right of Use »).

Cette évolution permettra :

- la pérennisation du service Amplivia,
- une évolution des niveaux de services des établissements d'enseignement et de recherche (augmentation des débits, raccordement à la fibre optique, ouverture à de nouveaux services),
- la fédération des RIPs (accroissement de la dynamique économique et concurrentielle),
- un débit quasi illimité sur l'anneau sans coût supplémentaire (d'où des gains à long terme),
- une commande publique pour les RIP,
- une évolutivité du réseau (ouverture rendue possible à d'autres communautés : santé, tourisme, etc.),
- une ouverture interrégionale,
- le développement des accès au haut et très haut débit ainsi qu'aux services innovants, adaptés aux besoins des usagers rhônalpins.

1 page